

## Taux d'intérêt applicables aux dépôts de garantie

**2 % en deçà du taux préférentiel**  
(établi les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet de chaque année)

**Calcul des intérêts :**  
(montant du dépôt de garantie) x (taux d'intérêt) ÷ 365 x (nombre de jours)

Période	Taux d'intérêt	Période	Taux d'intérêt
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 1999	4,75 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 1999	4,25 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2000	4,5 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2000	5,5 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2001	5,5 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2001	4,25 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2002	2 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2002	2,25 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2003	2,5 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2003	1,5 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2004	2,5 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2004	1,75 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2005	2,25 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2005	2,25 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2006	3 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2006	4 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2007	4 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2007	4 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2008	4 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2008	2,75 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2009	1,5 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2009	0,25 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2010	0,25 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2010	0,5 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2011	1 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2011	1 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2012	1 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2012	1 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2013	1 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2013	1 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2014	1 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2014	1 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2015	1 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2015	0,85 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2016	0,7 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2016	0,7 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2017	0,7 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2017	0,7 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2018	1,2 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2018	1,45 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2019	1,95 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2019	1,95 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2020	1,95 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2020	0,45 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2021	0,45 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2021	0,45 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2022	0,45 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2022	1,7 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2023	4,45 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2023	4,95 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2024	5,2 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2024	4,95 %

# Taux d'intérêt applicables aux dépôts de garantie

## Intérêts sur les dépôts de garantie

Le locateur doit verser au locataire, chaque année (à la fin de chaque année de location) ou dans les 15 jours suivant le déménagement du locataire (la date la plus rapprochée étant retenue), les intérêts courus sur le dépôt de garantie. Les taux applicables correspondent au taux préférentiel établi les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet de chaque année moins 2 %.

Le tableau indique le taux d'intérêt applicable selon la période. L'intérêt n'est pas composé; il est plutôt calculé pour chaque période.

Le présent document se veut uniquement informatif et ne constitue pas une déclaration de droit. Aux fins d'interprétation et d'application, c'est la Partie 2 de la *Loi sur les rapports entre locateurs et locataires en matière résidentielle* qui devrait être consultée.

Le paragraphe 17(1) et les articles 18 et 19 portent sur les dépôts de garantie.

Des dispositions particulières régissent l'utilisation des dépôts de garantie. La *Loi sur les rapports entre locateurs et locataires en matière résidentielle* fournit tous les détails à ce sujet. Pour savoir si vous pouvez imputer votre dépôt de garantie au loyer du dernier mois, communiquez avec le Bureau de la location résidentielle, au 867-667-5944 ou (sans frais) au 1-800-661-0408, poste 5944.

## Calcul des intérêts

Formule pour calculer les intérêts à verser : (montant du dépôt de garantie) x (taux d'intérêt) ÷ (365) x (nombre de jours)

### Exemple :

Marie a loué un appartement le 1<sup>er</sup> juillet 1999. Elle a versé un dépôt de garantie de 500 \$. Le 31 mai 2000, elle a quitté les lieux.

- Du 1<sup>er</sup> juill. 1999 au 31 déc. 1999 = 184 jours; taux d'intérêt applicable : 4,25 %.  
⇒  $500 \$ \times 4,25 \% \div 365 \text{ jours} \times 184 \text{ jours} = 10,71 \$$
- Du 1<sup>er</sup> janv. au 31 mai 2000 = 152 jours; taux d'intérêt applicable : 4,5 %.  
⇒  $500 \$ \times 4,5 \% \div 365 \text{ jours} \times 152 \text{ jours} = 9,37 \$$

Le locateur doit à Marie 20,08 \$ (10,71 \$ + 9,37 \$) en intérêts sur son dépôt de garantie.

Consultez le tableau des taux d'intérêt pour effectuer les calculs.